RCS : NICE
Code greffe : 0605

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NICE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 01433
Numéro SIREN : 505 031 286
Nom ou dénomination : ABI

Ce dépôt a été enregistré le 22/06/2017 sous le numéro de dépôt 3789

Greffe du Tribunal de Commerce de Nice : dépôt N°3789 en date du 22/06/2017

3789

Société ABI

Entreprise Unipersonnelle à responsabilité limitée
Au capital de 20,00 Euro
Siège social :
Société ABI
Pal Saint Isidore
06284 Nice cedex 3
RCS : 505 031 286

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2016

Le 9 juin 2017

la Société ABI , Société à responsabilité limitée au capital de 20,00 €, dont le siège social est à Pal Saint Isidore 06284 Nice
immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés le 2 juillet 2008 sous le Numéro 5969 , N° de gestion 2008 B 01433 et numéro d'identification 505 031 286 RCS Nice et N° de Siret 505 031 286 00014 , s'est réuni audit siège sur la convocation qui leur a été remise individuellement en mains propres le 15 mai 2017

L'assemblée est présidée par ANGELO BISCEGLIA , gérant
Le président constate que sont présents ;

Angelo Bisceglia	2 parts
Total des parts	2 parts

Le président déclare alors que l'assemblée est valablement constituée ; elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Les associés peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau du président ;
- le rapport de gestion de la gérance sur l'exercice écoulé ;
- le bilan, le compte de résultat, l'annexe, ainsi que l'inventaire ;
- le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'assemblée ;

Le président indique que ces documents ont été remis aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle à l'assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant;

- lecture du rapport de gestion de la gérance sur les opérations et les comptes de l'exercice
- Conventions visées à l'Article L223-19 du Code de commerce Version consolidée au 7 janvier 2008
- approbation de ces comptes et quitus à la gérance de sa gestion ;
- affectation des résultats ;

Puis donne lecture des rapports de la gérance et donne son point de vue sur le résultat de l'année écoulée.

Un échange d'idées intervient, afin de compléter les éléments apportés par le gérant.

Personne ne demandant plus la parole, le président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Première résolution ; après avoir entendu la lecture de rapport de gestion du gérant et examiné les comptes de l'exercice, l'assemblée générale déclare les approuver et donne au gérant quitus de sa gestion pour cet exercice de 12 mois s'étalant du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, et faisant apparaître un résultat net comptable de 28 626,79 €uros et un chiffre d'affaires de 180 428,86 €uros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution ; Conventions visées à l'Article L223-19 du Code de commerce Version consolidée au 7 janvier 2008

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution ;
Le bénéfice de l'exercice qui se chiffre à 28 626,79 euros est affecté en

- Distribution pour 28 000 €, soit 14 000 ,00 € par part sociale.
-

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution ; La rémunération du gérant pour l'année 2017 est fixée à 50 000 euros, à laquelle seront ajoutées les commissions des nouveaux contrats signés.
Cette Résolution est adoptée à l'unanimité

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 15 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé procès-verbal signé par la gérance et les associés présents.

SARL ABI
AAGIS - PAL SAINT-ISIDORE
06284 NICE Cedex 3
SIRET: 505 031 285 00014

ABI

Entreprise Unipersonnelle à responsabilité limitée
Au capital de 20,00 Euro
Siège social : Sarl ABI Pal Saint Isidore 06284 Nice cedex 3
RCS 505 031 286

RAPPORT DE GESTION SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2016

Mesdames, Messieurs les associés,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous proposons de nous réunir en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice allant du 1ier janvier 2016 au 31 décembre 2016, et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnons ci après les informations suivantes afin que vous ayez connaissance des évolutions de notre société.

Le compte de résultat : fait apparaître un bénéfice après impôts de 28 626,79 €

Le chiffre d'affaires : il est de **180 428,86** €uros.

Comparativement, il était pour les exercices précédents de :

	2016	2015	2014
Chiffres d'affaires (en €)	180 428,86 €	164 958,53 €	139 470 €
Variation en valeur			
Variation en %			

Le chiffre d'affaires 2016 de 180 428,86 € a augmenté de 9,38%

La masse salariale:

La masse salariale a été en augmentation

Le résultat d'exploitation

	2014	2015	2016
Résultat d'exploitation	17 249 €	27 850 €	28 626,79

Augmentation du résultat de 2,8%

- Nous vous proposons de nous réunir en assemblée générale ordinaire, et de débattre sur l'Ordre du jour suivant :

I - Quitus au gérant

Nous vous proposons de donner quitus au gérant pour cet exercice de 12 mois s'étalant du 1er janvier 20016 au 31 décembre 2016, et faisant apparaître un bénéfice après impôts de 28 626,79 €uros et un chiffre d'affaires de 180 428,86 €uros.

II - Conventions visées à l'article L223-19 du Code de commerce Version consolidée au 7 janvier 2008.

Il n'existe pas de convention article L223-19 du Code de commerce Version consolidée au 7 janvier 2008.

III - Affectation du résultat

Le bénéfice de l'exercice qui se chiffre à 28 626,79 €uros est affecté en

- Distribution pour 28 000,00 €, soit 14 000,00 € par part sociale.
- En report à nouveau pour le solde, soit 626,79 €.

IV - Rémunération de la gérance

La rémunération du gérant fixée à 45 000 €uros hors primes pour l'année 2016 est réévaluée à minimum et passera à 50 000 € annuelle hors primes en 2017 compte tenu des nouveaux contrats signés.

Nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous voudriez bien donner à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

le 3/06/2017

Le Gérant

SARL ABI
AAGIS - PAE SAINT-ISIDORE
06284 NICE Cedex 3
SIRET : 503 03[illegible] 286 00014

Société ABI

PAL SAINT ISIDORE

06284 NICE CEDEX 3

Dossier financier de l'exercice en Euros
Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

Activité principale de l'entreprise : INFORMATIQUE

Nous vous présentons ci-après le dossier financier qui se décompose ainsi :

- Les comptes annuels

Fait à VALBONNE
Le 06/05/2017

Mireille SAGIT
Expert Comptable

SAGIT Mireille
80 Route des Lucioles
Bât M 1
06560 VALBONNE
0492960005

Formulaire obligatoire
(article 223 du Code général des impôts)

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Liberté-Égalité-Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2065-SD
2017

IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01012016	et clos le	31122016	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre				Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case	
Si vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223-I-1 quinquies C du CGI)				Si vous êtes une entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD	
Si une autre entreprise a été désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258, indiquer le nom et la localisation					

A . IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
Société ABI	PAL SAINT ISIDORE
SIRET 5 0 5 0 3 1 2 8 6 0 0 0 1 4	06284 NICE CEDEX 3
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétes filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées: INFORMATIQUE — Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal — Bénéfice imposable à 33 1/3%: 0 — Bénéfice imposable à 15%: 37 132 — Déficit:

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15% — Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%

PV à long terme imposables à 19% — Autres PV imposables à 19% — PV à long terme imposables à 0% — PV exonérées (art. 238 quindecies)

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies ☐ — Jeunes entreprises innovantes ☐ — Zones franches urbaines ☐ — Pôle de compétivité ☐

Entreprises nouvelles, art 44 septies ☐ — Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies ☐ — Autres dispositifs ☐ — Zone de restructurationde la défense art. 44 terdecies ☐

Sociétés d'investissements immobiliers côtées ☐ — Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) — Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐ — dans le secteur du logement social, art. 244 quater X ☐

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr
Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessible sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique Recherche de formulaires, numéros d'imprimés 2032 ou 2033, formulaires 2032-NOT ou 2033-NOT

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
SAGIT Mireille 80 Route des Lucioles Bât M 1 06560 VALBONNE *Tél:* 0492960005	*Tél:*
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:	Identité du déclarant:
N° d'agrément du CGA	Date: 18/06/17 Lieu NICE CEDEX 3
Tél:	Qualité et nom du signataire: BTS CEGLIA Angello Signature

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

QUADRATUS Informatique

Formulaire obligatoire
(article 223 du Code général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis-SD
2017

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	
Montant des revenus répartis (5)				Total (a à h)		

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Pour les S.A.R.L.

Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement à été effectué.	Montant des sommes versées : à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les	
				Indemnités forfaitaires.	Remboursements.	Indemnités forfaitaires.	Remboursements.
1	2	3	4	5	6	7	8

H DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

QUADRATUS Informatique

Formulaire obligatoire (article 53 A Code Général des Impôts)

(1)

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : Société ABI — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise PAL SAINT ISIDORE 06284 NICE CEDEX 3 — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 5 0 5 0 3 1 2 8 6 0 0 0 1 4 — Néant ☐ *

			Brut 1	Amortissements, provisions 2		Exercice N clos le, 31122016 Net 3	N-1 31122015 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
	Frais de développement *	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG			
	Fonds commercial (1)	AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP		AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
	Autres immobilisations corporelles	AT	10 134	AU	4 648	5 486	7 435
	Immobilisations en cours	AV		AW			
	Avances et acomptes	AX		AY			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU		CV			
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Prêts	BF		BG			
	Autres immobilisations financières*	BH	49	BI		49	49
	TOTAL (II)	BJ	10 183	BK	4 648	5 535	7 484
ACTIF CIRCULANT — STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	20 396	BY		20 396	48 501
	Autres créances (3)	BZ	2 934	CA		2 934	2 872
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE			
	Disponibilités	CF	57 646	CG		57 646	36 992
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	303	CI		303	290
	TOTAL (III)	CJ	81 279	CK		81 279	88 654
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	91 462	1A	4 648	86 814	96 138

Renvois : (1) Dont droit au bail | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 49 | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : Immobilisations : | Stocks : | Créances :

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société ABI — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 20)	DA	20	20
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	2	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	7 494	5 647
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	28 627	27 850
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	36 143	33 516
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	2 647	5 449
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	1 610	3 123
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	5 034	2 595
	Dettes fiscales et sociales	DY	41 379	39 817
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		11 638
	TOTAL (IV)	EC	50 671	62 622
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	86 814	96 138

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	50 671	59 974
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DE RA
QUADRATUS Informatique

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2017

Désignation de l'entreprise : Société ABI — Néant ☐ *

		Exercice N						Exercice (N-1)
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue biens*	FD		FE		FF		
	Production vendue services*	FG	180 429	FH		FI	180 429	164 959
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	180 429	FK		FL	180 429	164 959
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	180 429	164 959
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	687	992
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	24 538	23 467
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	7 791	10 993
	Salaires et traitements*					FY	80 650	71 200
	Charges sociales (10)					FZ	36 484	22 428
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements*					GA	1 949	2 113
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	152 098	131 192
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	28 331	33 767
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP		
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	134	222
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	134	222
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(134)	(222)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	28 197	33 545

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N 31/12/2016 12	% CA	Exercice N-1 31/12/2015 12	% CA	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Ventes marchandises + Production	180 428.86	100.00	164 958.53	100.00	15 470.33	9.38
+ Ventes de marchandises						
- Coût d'achat des marchandises vendues						
Marge commerciale						
+ Production vendue	180 428.86	100.00	164 958.53	100.00	15 470.33	9.38
+ Production stockée ou déstockage						
+ Production immobilisée						
Production de l'exercice	180 428.86	100.00	164 958.53	100.00	15 470.33	9.38
- Matières premières, approvisionnements consommés	687.00	0.38	991.83	0.60	304.83-	30.73-
- Sous traitance directe						
Marge brute de production	179 741.86	99.62	163 966.70	99.40	15 775.16	9.62
Marge brute globale	179 741.86	99.62	163 966.70	99.40	15 775.16	9.62
- Autres achats + charges externes	24 537.61	13.60	23 466.60	14.23	1 071.01	4.56
Valeur ajoutée	155 204.25	86.02	140 500.10	85.17	14 704.15	10.47
+ Subventions d'exploitation						
- Impôts, taxes et versements assimilés	7 791.00	4.32	10 993.00	6.66	3 202.00-	29.13-
- Salaires du personnel			8 000.00	4.85	8 000.00-	100.00-
- Charges sociales du personnel						
- Charges de l'exploitant	117 133.78	64.92	85 627.52	51.91	31 506.26	36.79
Excédent brut d'exploitation	30 279.47	16.78	35 879.58	21.75	5 600.11-	15.61-
+ Autres produits de gestion courante						
- Autres charges de gestion courante						
+ Reprises amortissements provisions, transferts de charges						
- Dotations aux amortissements	1 948.54	1.08	2 113.00	1.28	164.46-	7.78-
- Dotations aux provisions						
Résultat d'exploitation	28 330.93	15.70	33 766.58	20.47	5 435.65-	16.10-
+ Quotes parts de résultat sur opérations en commun						
+ Produits financiers						
- Charges financières	133.51	0.07	221.61	0.13	88.10-	39.75-
Résultat courant	28 197.42	15.63	33 544.97	20.34	5 347.55-	15.94-
+ Produits exceptionnels	5 999.37	3.33	22.74	0.01	5 976.63	NS
- Charges exceptionnelles						
Résultat exceptionnel	5 999.37	3.33	22.74	0.01	5 976.63	NS
- Impôt sur les bénéfices	5 570.00	3.09	5 718.00	3.47	148.00-	2.59-
- Participation des salariés						
Résultat NET	28 626.79	15.87	27 849.71	16.88	777.08	2.79

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise : Société ABI — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE CABINET DE GESTION

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	5 999	23
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	5 999	23
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	5 999	23
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *	(X)	HK	5 570	5 718
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	186 428	164 981
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	157 801	137 132
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	28 627	27 850

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
(3) Dont	- Crédit bail mobilier *	HP		
	- Crédit bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1		
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	36 484	22 428
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6		
	obligatoires	A9	36 484	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Arrondi		2

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

QUADRATUS Informatique

Désignation de l'entreprise : Société ABI

Néant ☐ *

CADRE A IMMOBILISATIONS

			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1	Augmentations : Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2	Augmentations : Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	CZ		D8	D9
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	KD		KE	KF
CORPORELLES	Terrains	KG		KH	KI
	Constructions — Sur sol propre [Dont Composants L9]	KJ		KK	KL
	Constructions — Sur sol d'autrui [Dont Composants M1]	KM		KN	KO
	Constructions — Installations générales, agencements et aménagements des constructions * [Dont Composants M2]	KP		KQ	KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels [Dont Composants M3]	KS		KT	KU
	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements aménagements divers *	KV		KW	KX
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport *	KY	9 490	KZ	LA
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	644	LC	LD
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	LE		LF	LG
	Immobilisations corporelles en cours	LH		LI	LJ
	Avances et acomptes	LK		LL	LM
	TOTAL III	LN	10 134	LO	LP
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M	8T
	Autres participations	8U		8V	8W
	Autres titres immobilisés	1P		1R	1S
	Prêts et autres immobilisations financières	1T	49	1U	1V
	TOTAL IV	LQ	49	LR	LS
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	ØG	10 183	ØH	ØJ

CADRE B IMMOBILISATIONS

			Diminutions : par virement de poste à poste 1	Diminutions : par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence — Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	IN		CØ	DØ	D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	IO		LV	LW	1X
CORPORELLES	Terrains	IP		LX	LY	LZ
	Constructions — Sur sol propre	IQ		MA	MB	MC
	Constructions — Sur sol d'autrui	IR		MD	ME	MF
	Constructions — Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG	MH	MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ	MK	ML
	Autres immobilisations corporelles — Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM	MN	MO
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	IV		MP	MQ 9 490	MR 9 490
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	MT 644	MU 644
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	IX		MV	MW	MX
	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ	NA	NB
	Avances et acomptes	NC		ND	NE	NF
	TOTAL III	IY		NG	NH 10 134	NI 10 134
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU	M7	ØW
	Autres participations	IØ		ØX	ØY	ØZ
	Autres titres immobilisés	I1		2B	2C	2D
	Prêts et autres immobilisations financières	I2		2E	2F 49	2G 49
	TOTAL IV	I3		NJ	NK 49	2H 49
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	I4		ØK	ØL 10 183	ØM 10 183

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert ComptableEn Euros. SAGIT Mireille

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LES DE RA

QUADRATUS Informatique

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

6 AMORTISSEMENTS

Désignation de l'entreprise : Société ABI — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	CY		EL		EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles — TOTAL II	PE		PF		PG		PH		
Terrains	PI		PJ		PK		PL		
Constructions — Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ		
Constructions — Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU		
Constructions — Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ		QA		QB		QC		
Autres immobilisations corporelles — Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG		
Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	QH	2 106	QI	1 898	QJ		QK	4 004	
Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	593	QM	51	QN		QO	644	
Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT		
TOTAL III	QU	2 699	QV	1 949	QW		QX	4 648	
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)	ØN	2 699	ØP	1 949	ØQ		ØR	4 648	

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres	DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif	DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres	REPRISES Colonne 5 Mode dégressif	REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
Frais établissement — TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incorporelles — TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions — Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6
Constructions — Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4
Constructions — Inst.gales,agenc et am.des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles — Inst.gales,agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7
Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5
Autres immobilisations corporelles — Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3
Autres immobilisations corporelles — Emballages récup.et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations — TOTAL IV	NL			NM			NO
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY	Total général non ventilé (NW - NY)	NZ		

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR L'ENTREPRISE
QUADRA Informatique

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

(7) PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise : Société ABI

Néant [X] *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D		
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H		
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	O2		Ø3		Ø4		Ø5		
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X		
	sur immobilisations - autres immobilisations financières(1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C		UB		UC		UD		
Dont dotations et reprises	- d'exploitation			UE		UF				
	- financières			UG		UH				
	- exceptionnelles			UJ		UK				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. | 10 |

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

QUADRATUS Informatique

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

8 ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N° 2057 2017

Désignation de l'entreprise : Société ABI — Néant ☐ *

CADRE A ÉTAT DES CRÉANCES

			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	49	UV	49	UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	20 396		20 396		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY	2 500		2 500		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM	62		62		
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	372		372		
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR					
	Charges constatées d'avance	VS	303		303		
	TOTAUX	VT	23 682	VU	23 682	VV	
RENVOIS (1)	Montant des prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B ÉTAT DES DETTES

		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y				
Autres emprunts obligataires (1)	7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) — à 1 an maximum à l'origine	VG				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) — à plus de 1 an à l'origine	VH	2 647	2 647		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A				
Fournisseurs et comptes rattachés	8B	5 034	5 034		
Personnel et comptes rattachés	8C				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	20 900	20 900		
Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	8E				
Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VW	20 479	20 479		
Etat et autres collectivités publiques — Obligations cautionnées	VX				
Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et assimilés	VQ				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J				
Groupe et associés (2)	VI	1 610	1 610		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K				
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *	Z2				
Produits constatés d'avance	8L				
TOTAUX	VY	50 671	VZ 50 671		
RENVOIS (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
RENVOIS (1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	2 801	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

9 DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : Société ABI — Néant ☐ *

Exercice N, clos le : 31/12/2016

I. RÉINTEGRATIONS — BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE — WA : 28 627

Charges non admises en déduction du résultat fiscal

Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés					WB	
	de son conjoint		moins part déductible *		à réintégrer :	WC	
Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	2 092	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE			
Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I)	WF		Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprise à l'IS)	WG	843	XE	2 935
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB			
Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		XW	
Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 212 bis)*	XZ			
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY	
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7	5 570
Quote-part — Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7	

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

Moins-values nettes à long terme — imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)	I8	
Moins-values nettes à long terme — imposées au taux de 0 %	ZN	
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs * — Plus-values nettes à court terme	WN	
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs * — Plus-values soumises au régime des fusions	WO	
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)	XR	

Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW	WQ	
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (Art.209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	
TOTAL I						WR	37 132

II. DÉDUCTIONS — PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE — WS

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *	WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WU	

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

Plus-values nettes à long terme — imposées au taux de 15 % (16% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)	WV	
Plus-values nettes à long terme — imposées aux taux de 0 %	WH	
Plus-values nettes à long terme — imposées aux taux de 19 %	WP	
Plus-values nettes à long terme — imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures	WW	
Plus-values nettes à long terme — imputées sur les déficits antérieurs	XB	
Autres plus-values imposées au taux de 19 %	I6	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*	WZ	
Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations — 2A	XA	

Mesures d'incitation — Abattement sur le bénéfice et exonérations *

Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.						ZY	
Majoration d'amortissement *						XD	
Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5	XF	
Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6		Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)	PA		
Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et octies A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	1F		Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC		
			Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)				PC		
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)								XS	

Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)	Dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9		Créance dégagée par le report en arrière du déficit	ZI	XG	
Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y2	
TOTAL II						XH	

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	bénéfice (I moins II)	XI	37 132	
	déficit (II moins I)			XJ
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*		ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*				XL
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	37 132	XO

QUADRATUS Informatique

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

(11) **TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

Désignation de l'entreprise : Société ABI — Néant ☐ *

ORIGINES				AFFECTATIONS			
	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	5 647	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB	2
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	27 850		- Autres réserves	ZD	
	Prélèvements sur les réserves	ØE		Dividendes		ZE	
				Autres répartitions		ZF	26 000
	TOTAL I	ØF	33 496	Report à nouveau		ZG	7 494
				(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II		ZH	33 496

DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	XV	

RENSEIGNEMENTS DIVERS

DÉTAIL DES POSTES				Exercice N :	Exercice N-1 :
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7 : 6 270)	YQ			
	- Engagements de crédit-bail immobilier	YR			
	- Effets portés à l'escompte et non échus	YS			
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance	YT			
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8 :)	XQ		528	528
	- Personnel extérieur à l'entreprise	YU			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)	SS		1 906	1 900
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages	YV			
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES :)	ST		22 104	21 039
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052	ZJ		24 538	23 467
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE	YW		1 175	1 167
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS :)	9Z		6 616	9 826
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052	YX		7 791	10 993
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée	YY		33 758	43 402
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations	YZ		955	1 139
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS1 ou modèle 2460 de 2016)*	ØB			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *	ØS			
	- Effectif moyen du personnel * (dont: apprentis: ; handicapés):	YP			
	- Effectif affecté à l'activité artisanale	RL			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *	ZK		%	%
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP			- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I) Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR 0
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	RG			
	- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	RH			

RÉGIME DE GROUPE*

Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL	
			Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO	
			Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF	
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

12 DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

Désignation de l'entreprise : Société ABI — Néant [X] *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①	Valeur d'origine * ②	Valeur nette réévaluée * ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements * ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

			Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées * Court terme ⑨	Long terme ⑩ 19 %	Long terme ⑩ 15 % ou 16 %	Long terme ⑩ 0 %	Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
I - Immobilisations *	1								
	2								
	3								
	4								
	5								
	6								
	7								
	8								
	9								
	10								
	11								
	12								
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés			+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés			+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale			+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée			+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans							
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice							
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme							
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*							
		CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑨)							
		CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑩)			(A)		(B) (ventilation par taux)		(C)
		CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % ⑪							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT
QUADRATUS informatique

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

(13) **AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT**

Désignation de l'entreprise : Société ABI — Néant [X] *

A ELÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				

			Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT
QUADRATUS informatique

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

(10) DÉFICITS INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

Désignation de l'entreprise : Société ABI — Néant [X] *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN		YO	
à reporter au tableau 2058-A :		ligne WI		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 *septies* du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)	XU	☐

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

QUADRATUS Informatique

14 SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société ABI

Néant [X] *

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ❶ ou 16% ❷ .	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶ *	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❶ *	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 16% ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ③	Solde des moins-values à 16% ④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI) ③	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI) ④	À 15 % ou à 16,5 % (1) ⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT
QUADRATUS Informatique

(15) **RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME**
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(formulaire obligatoire (article 53A du code général des impôts))

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : Société ABI

Néant ☒ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

QUADRATUS Informatique

(16) **DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE**

Formulaire obligatoire (art. 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société ABI — Néant ☐ *

Si entreprise membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN de la tête de groupe : ☐☐☐☐☐☐☐☐☐

Exercice ouvert le : 01012016 et clos le : 31122016 Durée en nombre de mois 1 2

I - Production de l'entreprise

Ventes de marchandises	OA	
Production vendue - Biens	OB	
Production vendue - Services	OC	180 429
Production stockée	OD	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial	OF	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opération faites en commun	OH	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 1	OM	180 429

II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)

Achats de marchandises (droits de douanes compris)	ON	
Variation de stock (marchandises)	OO	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP	687
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	OQ	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	24 010
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	
Taxes sur le C.A autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I.P.P.	OZ	
Fraction des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
TOTAL 2	OJ	24 697

III - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée — TOTAL I - TOTAL 2	OG	155 732

IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE)	SA	155 732

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	180 429
Période de référence — GY 01/01/2016	GZ	31/12/2016
Date de cessation	HR	

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

QUADRATUS Informatique

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III du C.G.I.)

(17) COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

1/1 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31122016 N° SIRET 50503128600014

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Société ABI

ADRESSE (voie) PAL SAINT ISIDORE

CODE POSTAL 06284 VILLE NICE CEDEX 3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	2

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions
Adresse : N° | Voie
Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions
Adresse : N° | Voie
Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions
Adresse : N° | Voie
Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions
Adresse : N° | Voie
Code postal | Commune | Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M | Nom patronymique BISCEGLIA | Prénom(s) Angelo
Nom marital | % de détention 100.00 | Nb de parts ou actions 2
Naissance : Date 080153 | N° Département 40 | Commune MONT DE MARSAN | Pays
Adresse : N° 650 | Voie Chemin des Combes
Code postal 06600 | Commune ANTIBES | Pays

Titre (2) | Nom patronymique | Prénom(s)
Nom marital | % de détention | Nb de parts ou actions
Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays
Adresse : N° | Voie
Code postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

QUADRATUS informatique

Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Pages21

Formulaire obligatoire (article 54 quater du code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

N° 2067
(2017)

ANNÉE 2016 **ou exercice**

Désignation de l'entreprise Société ABI — du 01012016

Adresse PAL SAINT ISIDORE 06284 NICE CEDEX 3 — au 31122016

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ❶

	NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ	ADRESSE COMPLETE
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		

	RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ❻)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
	Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ❷)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ❸)	Valeur des avantages en nature (v. notice ❹)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ❺)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ❼)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ❽)	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
**									

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ❶) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables ❾	
- de l'exercice 2016 (total col.9 + total col.10) ❿		- de l'exercice 2016 ❿	
- de l'exercice précédent ❿		- de l'exercice précédent ❿	

Nom et qualité du signataire BISCEGLIA Angelo

A NICE CEDEX 3 le 18/06/2017

Signature,

SARL ABI
AAGIS PAL SAINT-ISIDORE
06284 NICE Cedex 3
SIRET : 305 031 286 00014

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

QUADRATUS Informatique

ATTESTATION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise

Société ABI
PAL SAINT ISIDORE
06284 NICE CEDEX 3

pour l'exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016,

et conformément à nos accords, j'ai effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de mes travaux, je n'ai pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan,	86 813.98 Euros
- Chiffre d'affaires HT,	180 428.86 Euros
- Résultat net comptable,	28 626.79 Euros

Fait à VALBONNE
Le 03/05/2017

Mireille SAGIT
Expert-Comptable D.E

ANNEXE DU 01/01/2016 AU 31/12/2016

SAGIT Mireille
80 Route des Lucioles
Bât M 1
06560 VALBONNE
0492960005

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2016-07 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de transport	9 490		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	644		
TOTAL	10 134		
Prêts, autres immobilisations financières	49		
TOTAL	49		
TOTAL GENERAL	10 183		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de transport			9 490	9 490
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			644	644
TOTAL			10 134	10 134
Prêts, autres immobilisations financières			49	49
TOTAL			49	49
TOTAL GENERAL			10 183	10 183

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de transport	2 106	1 898		4 004
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	593	51		644
TOTAL	2 699	1 949		4 648
TOTAL GENERAL	2 699	1 949		4 648

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de transport	1 898				
Matériel de bureau informatique mobilier	51				
TOTAL	1 949				
TOTAL GENERAL	1 949				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Etat des provisions
Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	49	49	
Autres créances clients	20 396	20 396	
Personnel et comptes rattachés	2 500	2 500	
Impôts sur les bénéfices	62	62	
Taxe sur la valeur ajoutée	372	372	
Charges constatées d'avance	303	303	
TOTAL	23 682	23 682	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	2 647	2 647		
Fournisseurs et comptes rattachés	5 034	5 034		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	20 900	20 900		
Taxe sur la valeur ajoutée	20 479	20 479		
Groupe et associés	1 610	1 610		
TOTAL	50 671	50 671		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	2 801			

Produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 232
Dettes fiscales et sociales	20 900
Total	23 132

Charges sociales complémentaires à payer sur dividendes et augmentation de rémunération

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	303
Total	303

ANNEXE

SOMMAIRE

page

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales 23
Permanence ou changement de méthodes 23
Informations générales complémentaires 23

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations 24
Etat des amortissements 24
Etat des provisions 25
Etat des échéances des créances et des dettes 25
Produits à recevoir 25
Charges à payer 25
Charges et produits constatés d'avance 25

NA = Non Applicable NS = Non significative

N° 1330-CVAE-SD
(2017)

Formulaire obligatoire
Article 1586 ter à 1586 nonies du CGI

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DECLARATION DE LA VALEUR AJOUTEE ET DES EFFECTIFS SALARIES (ELEMENTS DE REPARTITION DE LA COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE DES ENTREPRISES)

Au titre de 2016

Dénomination de l'entreprise	Société ABI
N° SIRET de l'établissement principal	5 0 5 0 3 1 2 8 6 0 0 0 1 4
Adresse	N° Voie PAL SAINT ISIDORE Code postal 0 6 2 8 4 Commune NICE CEDEX 3
Code Activité	6 2 0 2 A
Activité	INFORMATIQUE

A	Date	Signature
NICE CEDEX 3		

I. GÉNÉRALITÉS

Période de référence *(JJMMAAAA)*	0 1 / 0 1 / 2 0 1 6 au 3 1 / 1 2 / 2 0 1 6

Entreprises mono établissement et n'employant pas de salariés exerçant une activité de plus de 3 mois dans plusieurs communes (chantiers, missions, ...). Si vous remplissez ces conditions, vous pouvez compléter le cadre CVAE de votre déclaration de résultat. Vous serez dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE. **Veuillez cocher cette case**	A1	
Date de cessation	W W / /	

II. MONTANT DE LA VALEUR AJOUTÉE

Valeur ajoutée	A2	155 732
Chiffre d'affaires de référence	A3	180 429
Chiffre d'affaires de référence du groupe	B6	
SIREN de la société tête de groupe	A0	

La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité.
Disponible sur www.impots.gouv.fr et auprès de votre service des impôts
Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

QUADRATUS Imprimerie

SIREN 5 0 5 0 3 1 2 8 6

PAGE 2 / 2

III. Répartition des salariés

A. Liste des établissements de l'entreprise

Code NIC	Numéro du département	Commune de localisation *(En toutes lettres)*	Code INSEE de la commune	Nombre de salaries
A4	A5	A6	A7	A8
	06	nice		

QUADRATUS Informatique

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2016 12	Exercice N-1 31/12/2015 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		5 486.00	7 434.54	1 948.54-	26.21-
21820000	VEHICULE	9 490.00	9 490.00		
21830000	MATERIEL ET MOBILIER DE BUREAU	643.54	643.54		
28182000	AMORT. VEHICULE	4 004.00-	2 106.00-	1 898.00-	90.12-
28183000	AMORT. MATERIEL ET MOBILIER	643.54-	593.00-	50.54-	8.52-
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		49.00	49.00		
27500000	CAUTIONS	49.00	49.00		
Total II		5 535.00	7 483.54	1 948.54-	26.04-
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES		20 396.27	48 500.71	28 104.44-	57.95-
41100000		20 396.27	48 500.71	28 104.44-	57.95-
AUTRES CREANCES		2 934.00	2 872.00	62.00	2.16
42500000	AVANCE SUR FRAIS	2 500.00	2 500.00		
44400000	IMPOTS A PAYER	62.00		62.00	
44586000	TVA SUR FACT A RECEVOIR	372.00	372.00		
DISPONIBILITES		57 645.78	36 991.59	20 654.19	55.83
51210000	C.R.C.A Vallauris	38 625.64	36 991.59	1 634.05	4.42
51219900	CA EXCD PRO	19 020.14		19 020.14	
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		302.93	290.07	12.86	4.43
48600000	CHARGES D AVANCE	302.93	290.07	12.86	4.43
Total III		81 278.98	88 654.37	7 375.39-	8.32-
TOTAL GENERAL		86 813.98	96 137.91	9 323.93-	9.70-

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 31/12/2016 12	Exercice N-1 31/12/2015 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAL	20.00	20.00		
10100000 Capital	20.00	20.00		
RESERVE LEGALE	2.00		2.00	
10610000 RESERVE LEGALE	2.00		2.00	
REPORT A NOUVEAU	7 494.33	5 646.62	1 847.71	32.72
11000000 REPORT A NOUVEAU	7 494.33	5 646.62	1 847.71	32.72
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	28 626.79	27 849.71	777.08	2.79
Total I	36 143.12	33 516.33	2 626.79	7.84
EMPRUNTS AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT	2 647.48	5 448.69	2 801.21-	51.41-
16410000 EMPRUNT 8384 E	2 647.48	5 448.69	2 801.21-	51.41-
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	1 610.00	3 123.38	1 513.38-	48.45-
45510000 COMPTE COURANT M BISCEGLIA FRS		2 413.38	2 413.38-	100.00-
45512000 COMPTE COURANT M BISCEGLIA DIV	1 610.00	710.00	900.00	126.76
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	5 034.06	2 594.82	2 439.24	94.00
40100000	2 802.06	362.82	2 439.24	672.30
40810000 FOURNISSEURS FACT A PAYER	2 232.00	2 232.00		
DETTES FISCALES ET SOCIALES	41 379.32	39 816.89	1 562.43	3.92
43860000 CHARGES SOCIALES A PAYER	20 900.00	8 000.00	12 900.00	161.25
44400000 IMPOTS A PAYER		2 026.00	2 026.00-	100.00-
44511000 TVA A PAYER	12 275.00	14 854.00	2 579.00-	17.36-
44566500 TVA DEDUCTIBLE	45.86	0.20	45.66	NS
44571400 TVA COLLECTEE 19.6 %		5 842.45	5 842.45-	100.00-
44571500 TVA COLLECTEE 20%	3 399.38	8 083.33	4 683.95-	57.95-
44580000 TVA A REGULARISER	4 759.08	1 010.91	3 748.17	370.77
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		11 637.80	11 637.80-	100.00-
48700000 PRODUITS CONSTATES D AVANCE		11 637.80	11 637.80-	100.00-
Total IV	50 670.86	62 621.58	11 950.72-	19.08-
TOTAL GENERAL	86 813.98	96 137.91	9 323.93-	9.70-

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2016 12	Exercice N-1 31/12/2015 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	180 428.86	164 958.53	15 470.33	9.38
70825000 COMMISSIONS SUR LOGICIELS	35 649.89	32 603.79	3 046.10	9.34
70826000 COMMISSIONS SUR PRESTATIONS	82 634.78	52 159.67	30 475.11	58.43
70827000 COMMISSIONS SUR MAINTENANCE	62 144.19	80 195.07	18 050.88-	22.51-
Chiffre d'affaires NET	180 428.86	164 958.53	15 470.33	9.38
Total des Produits d'exploitation	180 428.86	164 958.53	15 470.33	9.38
ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	687.00	991.83	304.83-	30.73-
60100000 ACHAT FOURNITURES		79.17	79.17-	100.00-
60220000 Fournitures consommables	270.65	625.43	354.78-	56.73-
60225000 FOURNITURES DE BUREAU	416.35	287.23	129.12	44.95
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	24 537.61	23 466.60	1 071.01	4.56
60630000 ENTRETIEN et PETITS EQUIPEMENT	197.11	926.55	729.44-	78.73-
61320000 LOCATION IMMOBILIERE	528.00	528.00		
61551000 ENTRETIEN DES VOITURES	311.38	784.05	472.67-	60.29-
61600000 ASSURANCES	225.12	225.12		
61630000 assurance voiture	529.14	564.83	35.69-	6.32-
62260000 HONORAIRES DE COMPTABILITE	1 800.00	1 835.00	35.00-	1.91-
62270000 Frais d'actes et de contentieu	105.79	64.70	41.09	63.51
62510000 FRAIS DEPLACEMENTS	18 787.45	16 222.92	2 564.53	15.81
62610100 FRAIS PORTABLE	740.46	711.61	28.85	4.05
62612000 FRAIS ORANGE	905.91	990.85	84.94-	8.57-
62700000 SERVICES BANCAIRES et assim.	347.25	552.97	205.72-	37.20-
62800000 COTISATIONS	60.00	60.00		
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	7 791.00	10 993.00	3 202.00-	29.13-
63511000 TAXE CFE	1 175.00	1 167.00	8.00	0.69
63514000 TVS	843.00	632.00	211.00	33.39
63580000 CSG DEDUCTIBLE	3 681.00	5 861.00	2 180.00-	37.20-
63581000 CSG NON DEDUCTIBLE	2 092.00	3 333.00	1 241.00-	37.23-
SALAIRES ET TRAITEMENTS	80 650.00	71 200.00	9 450.00	13.27
64140000 PRIMES A PAYER		8 000.00	8 000.00-	100.00-
64400000 REMUNERATION de l'exploit.	80 650.00	63 200.00	17 450.00	27.61
CHARGES SOCIALES	36 483.78	22 427.52	14 056.26	62.67
64630000 RSI RETRAITE	33 557.00	19 324.00	14 233.00	73.65
64640000 AVIVA SANTE	2 197.00	2 114.00	83.00	3.93
64641000 AG2R LA MONDIALE REVENUS	162.72	426.00	263.28-	61.80-
64641200 AG2R LA MONDIALE PREVOYANCE	567.06	563.52	3.54	0.63
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	1 948.54	2 113.00	164.46-	7.78-
68112000 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	1 948.54	2 113.00	164.46-	7.78-
Total des Charges d'exploitation	152 097.93	131 191.95	20 905.98	15.94
Résultat d'exploitation	28 330.93	33 766.58	5 435.65-	16.10-
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	133.51	221.61	88.10-	39.75-
66110000 INTERETS SUR EMPRUNT	133.51	221.61	88.10-	39.75-

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2016 12	Exercice N-1 31/12/2015 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Total des Charges financières	133.51	221.61	88.10-	39.75-
Résultat financier	133.51-	221.61-	88.10	39.75
Résultat courant avant impôts	28 197.42	33 544.97	5 347.55-	15.94-
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION	5 999.37	22.74	5 976.63	NS
77100000	1.80		1.80	
77180000 PRODUITS EXECPTIONNELS	5 997.57	22.74	5 974.83	NS
Total des Produits exceptionnels	5 999.37	22.74	5 976.63	NS
Résultat exceptionnel	5 999.37	22.74	5 976.63	NS
IMPOTS SUR LES BENEFICES	5 570.00	5 718.00	148.00-	2.59-
69500000 IMPOT SUR LES SOCIETES	5 570.00	5 718.00	148.00-	2.59-
Total des produits	186 428.23	164 981.27	21 446.96	13.00
Total des charges	157 801.44	137 131.56	20 669.88	15.07
Bénefice ou perte (Produits - Charges)	28 626.79	27 849.71	777.08	2.79

DETAIL SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N 31/12/2016 12	% CA	Exercice N-1 31/12/2015 12	% CA	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
VENTES DE MARCHANDISES + PRODUCTION	180 428.86	100.00	164 958.53	100.00	15 470.33	9.38
PRODUCTION VENDUE	180 428.86	100.00	164 958.53	100.00	15 470.33	9.38
70825000 COMMISSIONS SUR LOGICIELS	35 649.89	19.76	32 603.79	19.76	3 046.10	9.34
70826000 COMMISSIONS SUR PRESTATIONS	82 634.78	45.80	52 159.67	31.62	30 475.11	58.43
70827000 COMMISSIONS SUR MAINTENANCE	62 144.19	34.44	80 195.07	48.62	18 050.88-	22.51-
PRODUCTION DE L'EXERCICE	180 428.86	100.00	164 958.53	100.00	15 470.33	9.38
MATIERES PREMIERES, APPROVISIONNEMENTS CONSOMM	687.00	0.38	991.83	0.60	304.83-	30.73-
60100000 ACHAT FOURNITURES			79.17	0.05	79.17-	100.00-
60220000 Fournitures consommables	270.65	0.15	625.43	0.38	354.78-	56.73-
60225000 FOURNITURES DE BUREAU	416.35	0.23	287.23	0.17	129.12	44.95
MARGE BRUTE DE PRODUCTION	179 741.86	99.62	163 966.70	99.40	15 775.16	9.62
MARGE BRUTE GLOBALE	179 741.86	99.62	163 966.70	99.40	15 775.16	9.62
AUTRES ACHATS + CHARGES EXTERNES	24 537.61	13.60	23 466.60	14.23	1 071.01	4.56
60630000 ENTRETIEN et PETITS EQUIPEMENT	197.11	0.11	926.55	0.56	729.44-	78.73-
61320000 LOCATION IMMOBILIERE	528.00	0.29	528.00	0.32		
61551000 ENTRETIEN DES VOITURES	311.38	0.17	784.05	0.48	472.67-	60.29-
61600000 ASSURANCES	225.12	0.12	225.12	0.14		
61630000 assurance voiture	529.14	0.29	564.83	0.34	35.69-	6.32-
62260000 HONORAIRES DE COMPTABILITE	1 800.00	1.00	1 835.00	1.11	35.00-	1.91-
62270000 Frais d'actes et de contentieu	105.79	0.06	64.70	0.04	41.09	63.51
62510000 FRAIS DEPLACEMENTS	18 787.45	10.41	16 222.92	9.83	2 564.53	15.81
62610100 FRAIS PORTABLE	740.46	0.41	711.61	0.43	28.85	4.05
62612000 FRAIS ORANGE	905.91	0.50	990.85	0.60	84.94-	8.57-
62700000 SERVICES BANCAIRES et assim.	347.25	0.19	552.97	0.34	205.72-	37.20-
62800000 COTISATIONS	60.00	0.03	60.00	0.04		
VALEUR AJOUTEE	155 204.25	86.02	140 500.10	85.17	14 704.15	10.47
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	7 791.00	4.32	10 993.00	6.66	3 202.00-	29.13-
63511000 TAXE CFE	1 175.00	0.65	1 167.00	0.71	8.00	0.69
63514000 TVS	843.00	0.47	632.00	0.38	211.00	33.39
63580000 CSG DEDUCTIBLE	3 681.00	2.04	5 861.00	3.55	2 180.00-	37.20-
63581000 CSG NON DEDUCTIBLE	2 092.00	1.16	3 333.00	2.02	1 241.00-	37.23-
SALAIRES DU PERSONNEL			8 000.00	4.85	8 000.00-	100.00-
64140000 PRIMES A PAYER			8 000.00	4.85	8 000.00-	100.00-
CHARGES DE L'EXPLOITANT	117 133.78	64.92	85 627.52	51.91	31 506.26	36.79
64400000 REMUNERATION de l'exploit.	80 650.00	44.70	63 200.00	38.31	17 450.00	27.61
64630000 RSI RETRAITE	33 557.00	18.60	19 324.00	11.71	14 233.00	73.65
64640000 AVIVA SANTE	2 197.00	1.22	2 114.00	1.28	83.00	3.93
64641000 AG2R LA MONDIALE REVENUS	162.72	0.09	426.00	0.26	263.28-	61.80-
64641200 AG2R LA MONDIALE PREVOYANCE	567.06	0.31	563.52	0.34	3.54	0.63
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	30 279.47	16.78	35 879.58	21.75	5 600.11-	15.61-

DETAIL SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N 31/12/2016 12	% CA	Exercice N-1 31/12/2015 12	% CA	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	1 948.54	1.08	2 113.00	1.28	164.46-	7.78-
68112000 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	1 948.54	1.08	2 113.00	1.28	164.46-	7.78-
RESULTAT D'EXPLOITATION	28 330.93	15.70	33 766.58	20.47	5 435.65-	16.10-
CHARGES FINANCIERES	133.51	0.07	221.61	0.13	88.10-	39.75-
66110000 INTERETS SUR EMPRUNT	133.51	0.07	221.61	0.13	88.10-	39.75-
RESULTAT COURANT	28 197.42	15.63	33 544.97	20.34	5 347.55-	15.94-
PRODUITS EXCEPTIONNELS	5 999.37	3.33	22.74	0.01	5 976.63	NS
77100000	1.80	0.00			1.80	
77180000 PRODUITS EXECPTIONNELS	5 997.57	3.32	22.74	0.01	5 974.83	NS
RESULTAT EXCEPTIONNEL	5 999.37	3.33	22.74	0.01	5 976.63	NS
IMPOT SUR LES BENEFICES	5 570.00	3.09	5 718.00	3.47	148.00-	2.59-
69500000 IMPOT SUR LES SOCIETES	5 570.00	3.09	5 718.00	3.47	148.00-	2.59-
RESULTAT NET	28 626.79	15.87	27 849.71	16.88	777.08	2.79